

LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2023**

**DISCOURS D'OUVERTURE
DE M. NOËL BOURGEOIS
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES ARDENNES**

Mes Chers Collègues,

Notre Assemblée est réunie aujourd'hui en séance plénière pour débattre des Orientations budgétaires de l'exercice 2023. Je rappelle que le projet de Budget primitif vous sera soumis pour examen et vote le 12 décembre prochain et si nécessaire le mardi 13.

Chacun sait ici que l'élaboration de prévisions budgétaires est devenue un exercice toujours plus compliqué. De moins en moins de paramètres sont sous notre contrôle, nous avons perdu tout pouvoir fiscal et beaucoup de décisions prises au niveau de l'Etat, sans concertation préalable, ont un impact très lourd sur nos finances.

Nous sommes désormais entièrement tributaires des dotations et des fonds de péréquation. C'est pour nous la perte de toute autonomie financière, ce qui contrevient au principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Je rappelle que l'effet des mesures nouvelles imposées par l'Etat, concernant notamment les services d'aide à domicile, le Ségur, les emplois médico-sociaux, la loi Taquet et le salaire des assistants familiaux, la hausse du RSA et celle du point d'indice de la fonction publique et du SMIC, aura représenté pour nous un total de dépenses supplémentaires de près de 9 M€ en 2022, et se montera à près de 14 M€ en 2023.

Ces dépenses nouvelles viennent s'ajouter au reste à charge des allocations individuelles de solidarité, qui se montera en 2022 à 40 M€, auxquels il faut ajouter les 3 M€ de dépenses pour la prise en charge des Mineurs étrangers non accompagnés, compensée seulement à hauteur de 40 000 €.

Ainsi, avec autant de mesures imposées, de dépenses obligatoires et de recettes encadrées et limitées, élaborer des prévisions et financer nos propres politiques locales est devenu la quadrature du cercle.

Le financement des dépenses d'investissement continuera donc de passer exclusivement par l'emprunt, faute de pouvoir dégager assez de ressources propres et de disposer ainsi d'une capacité d'autofinancement suffisante.

Et nous pourrions même devoir réduire inexorablement nos investissements, au risque de ne plus pouvoir faire face aux besoins prévisibles sur nos routes, nos bâtiments, nos collèges, et pour tous les travaux d'équipement mis au service du territoire et qui soutiennent utilement l'activité économique locale.

Si l'on y ajoute la hausse du coût des matières premières et des produits pétroliers et une inflation non maîtrisée, engager de nouveaux chantiers pour l'avenir va finir par devenir mission impossible, au détriment du service rendu à la population ardennaise. Ce recul déjà sensible des capacités d'investissement local de la part des Départements, et sans doute aussi des autres niveaux de collectivités, n'est une bonne nouvelle pour personne et j'ai eu l'occasion de saisir récemment Madame le Première Ministre du risque d'asphyxie de nombre de Départements comparables au nôtre.

Les Conseils Départementaux et leurs assemblées élues ne doivent pas être réduits à un rôle de sous-traitant des politiques de l'Etat, en devenant entièrement tributaires de décisions prises par des administrations centrales déconnectées du terrain.

J'ai alerté le Président de Départements de France lors de nos Assises le 13 octobre dernier à AGEN, puis la Première Ministre et le Président du Sénat sur l'urgence de mettre en œuvre une péréquation imposée et suffisante pour faire face à la situation particulièrement dégradée des Départements comparables aux Ardennes où, je le rappelle, le taux de pauvreté est supérieur de 4% à celui de notre région et le taux de chômage supérieur de 2 points aux moyennes régionale et nationale.

Sur des territoires déjà défavorisés, l'impuissance de nos collectivités départementales ne ferait qu'accroître le sentiment d'abandon de la population, le rejet des élus et des institutions et la fracture territoriale que l'on observe déjà ce qui se traduit sans doute dans les urnes par une montée des extrêmes .

Depuis 2018, grâce à nos mesures volontaristes de maîtrise des dépenses de fonctionnement, notre situation s'était pourtant progressivement et fortement améliorée.

Les ratios financiers concernant l'épargne et la capacité de désendettement sont repassés sous les seuils d'alerte ; nous avons procédé à un désendettement massif de 50 M€ en quatre ans et honoré les deux tiers de nos engagements à l'égard de nos partenaires pour 85 M€. Nous avons su accroître nos investissements, en particulier sur la voirie départementale, avec des crédits multipliés par cinq en quatre ans.

Malgré la crise liée à la pandémie de Covid, dont nous avons surmonté les effets sur le plan budgétaire, nous sommes parvenus à garder jusqu'à présent la tête hors de l'eau, avec rigueur et au prix d'efforts très importants de gestion. Mais nous faisons face aujourd'hui à l'envolée des prix de l'énergie et aux effets de l'inflation, sans aucune perspective d'augmentation de nos recettes.

En intégrant les 14 M€ de dépenses supplémentaires induites par les mesures gouvernementales prises cette année et très faiblement compensées, les conditions d'élaboration du prochain budget sont particulièrement difficiles. Je vous propose malgré cela de nous fixer les objectifs suivants :

- éviter une nouvelle dégradation de l'épargne nette, déjà négative à hauteur de 8,4 M€ en 2022,
- maintenir les actions volontaires de la collectivité à leur niveau actuel,
- maintenir un niveau d'investissements identique à celui voté au BP 2022.

Je souhaite en effet préserver un montant d'investissements comparable à l'effort fait en 2022, soit 36 M€. Le projet d'Orientations budgétaires prévoit un niveau de recours à l'emprunt de 28,6 M€. Comme les années précédentes, je vous proposerai le moment venu de réduire le recours à l'emprunt au vu des résultats repris au Budget Supplémentaire 2023.

En dépit de nos difficultés et des incertitudes du contexte global, je vous propose dans le cadre des objectifs précités et en fonction des moyens disponibles, de mettre en œuvre en 2023 les principaux projets et programmes suivants :

- poursuite des études et du programme fonctionnel pour la construction des deux collèges neufs au chef-lieu et dans la Vallée de la Meuse,
- poursuite du déploiement du plan numérique collèges de 8 M€, dont l'achèvement est prévu en 2024,
- réforme des dotations de fonctionnement des collèges liée aux coûts de l'énergie,
- création de la Maison Sport Santé Handicap à Bazeilles,
- construction d'une nouvelle base de loisirs à Bairon et aménagement des sites des deux lacs,
- achèvement des travaux sur 55 km pour 6 M€ et ouverture en 2023 de la Voie Verte Sud Ardennes.

Je vous propose de maintenir au même niveau qu'au BP 2022 les investissements pour l'entretien des routes départementales et de rénover les locaux de plusieurs centres d'exploitation routiers, ainsi que pour la construction de la nouvelle maison des solidarités à Bogny sur Meuse et le transfert de celle de Vouziers sur un nouveau site.

Je souhaite que nous accordions une attention particulière en 2023 aux conditions d'accueil dans certains EHPAD et établissements d'hébergement de l'enfance, en mobilisant des crédits d'investissement exceptionnels pour soutenir les projets de restructuration, ce que je vous proposerai lors de l'examen du Budget supplémentaire en tenant compte des reports de résultats.

Nous poursuivrons naturellement l'ensemble des politiques de solidarité sociale et individuelle, avec la mise en service d'un bus itinérant pour la PMI au 1^{er} trimestre et une attention particulière portée à l'accueil des situations complexes de l'aide Sociale à l'Enfance, dans un contexte de nombre de placements en hausse.

Une attention particulière sera apportée à l'habitat inclusif, ainsi qu'au contrôle des établissements et services pour les personnes âgées et personnes handicapées dans le but d'une meilleure qualité de prise en charge, de même qu'à la prise en compte de la précarité énergétique.

Au titre de l'insertion, je vous proposerai la mise en place d'un chèque mobilité pour faciliter le projet de retour à l'emploi.

Concernant la solidarité territoriale à l'égard des tiers, je prévois de maintenir à même hauteur les crédits inscrits au titre des contrats de territoire, et de prévoir les crédits permettant de finaliser les opérations au titre de l'ANRU.

Bien sûr le dispositif Ardennes Ingénierie, qui a largement fait la preuve de son utilité avec 73% des communes et plus de 1000 dossiers traités, continuera d'être mis au service des collectivités ardennaises.

Toutes ces propositions vous sont faites pour répondre au mieux aux besoins de notre territoire et aux attentes de la population. Elles doivent nous permettre d'assumer pleinement notre rôle essentiel de collectivité de proximité par excellence, au service de chaque Ardennaise et de chaque Ardennais.

Je vous ai fait mettre sur table le texte d'un vœu dont je souhaite que notre Assemblée puisse débattre et si possible l'adopter lors de notre prochaine réunion plénière. A l'issue de nos débats d'Orientations budgétaires, vous serez appelés à statuer sur sa recevabilité.

J'ouvre maintenant la discussion.